

LE POÈME HARMONIQUE

Vincent Dumestre

Concours Corneille

Concours International de Musique Baroque de Normandie

20 – 23 septembre 2018

Clavecin

Règlement du concours

1. Description générale

1.1 Présentation

Le Concours Corneille – Concours International de Musique Baroque de Normandie est organisé par Le Poème Harmonique. Son objectif est d'offrir aux jeunes interprètes une occasion de se révéler au public ainsi qu'à des représentants reconnus de la scène baroque internationale, en vue d'une carrière de premier plan. Il fait appel à un jury composé de professionnels réputés parmi les artistes, pédagogues et producteurs d'aujourd'hui, et construit des partenariats afin d'offrir à ses lauréats les meilleures perspectives possibles.

Par cette initiative, Le Poème Harmonique poursuit son engagement en faveur du répertoire baroque, invitant les jeunes musiciens à se mesurer à des œuvres célèbres ou méconnues. Le Concours se veut donc un lieu de mise en valeur de la musique baroque, dépassant le seul enjeu de la compétition.

Enfin, le Concours est une occasion privilégiée de rencontre entre le répertoire baroque et le public normand. Les épreuves, organisées sur plusieurs jours, permettent aux spectateurs de découvrir en profondeur le répertoire concerné, grâce à la diversité des programmes. Ce moment a donc une vocation didactique et festive, en même temps qu'il favorise l'excellence et la singularité musicales.

1.2 Lieu du concours

Toutes les épreuves se dérouleront à la chapelle Corneille, à Rouen.

Chapelle Corneille – Auditorium de Normandie
28, rue Bourg-L'Abbé
76000 Rouen

ATTENTION, AUCUN DOCUMENT ne doit être envoyé à cette adresse

1.3 Calendrier du concours

Accueil et tirage au sort de l'ordre de passage : mercredi 19 septembre 2018

1^{er} tour des épreuves : jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2018

2^{ème} tour des épreuves : samedi 22 septembre 2018

Finale : dimanche 23 septembre 2018

2. Jury

Skip Sempé, Président du jury, claveciniste (États-Unis – France)

Carole Cerasi, claveciniste, professeur à la Royal Academy of Music (Royaume-Uni)

Vincent Dumestre, chef d'orchestre, directeur artistique du Poème Harmonique (France)

Mitzi Meyerson, claveciniste, professeur à l'Universität der Künste de Berlin (Allemagne)

Christine Schornsheim, claveciniste, professeur à la Hochschule für Musik de Munich (Allemagne)

Aude Tortuyaux, déléguée à la programmation de la Saison Insula à la Seine Musicale (France)

Xavier Vandamme, directeur du Festival de musique ancienne d'Utrecht (Belgique)

3. Inscription au concours

3.1 Conditions d'accès

Le concours est ouvert en 2018 aux candidats nés après le 23 septembre 1987.

3.2 Dates d'inscription

Les inscriptions seront ouvertes du mardi 3 avril au lundi 1^{er} juillet 2018 inclus.

3.3 Procédure d'inscription

Les candidats doivent se rendre sur le site officiel du Poème Harmonique (<http://www.lepoemeharmonique.fr/>), accéder à la section Concours > Règlement et inscription et créer un espace candidat. Ils doivent ensuite s'acquitter des frais d'inscription, d'un montant de 50 euros, afin de déposer sur le serveur les documents suivants :

- Une photo en couleur récente, buste de face, qui apparaîtra dans le programme officiel du concours (le titre du fichier doit mentionner le copyright)
- Un document officiel mentionnant le nom, la nationalité et la date de naissance, sous forme de fichier PDF ou JPG
- Un CV sous forme de fichier PDF
- Une biographie sous forme de fichier PDF
- Un lien youtube, dailymotion ou similaire vers un enregistrement vidéo, selon les modalités indiquées au paragraphe 4 « sélection préliminaire » ci-dessous

Les candidats peuvent accéder autant de fois qu'ils le souhaitent à leur espace pour ajouter, supprimer ou changer des documents jusqu'au 1^{er} juillet 2018 inclus ; les inscriptions seront ensuite définitivement clôturées.

4. Sélection préliminaire

4.1 Mode de sélection

La sélection préliminaire sera effectuée sur la base des enregistrements vidéo présentés à travers l'espace candidat.

4.2 Programme

Pour la sélection préliminaire, le candidat doit présenter un enregistrement d'une durée approximative de 10 minutes, au programme libre.

L'enregistrement peut avoir été réalisé en concert et ne doit pas obligatoirement être réalisé exprès pour le concours. Il est toutefois recommandé de soumettre un enregistrement réalisé dans de bonnes conditions techniques et acoustiques.

4.3 Résultats

Les résultats de la sélection préliminaire seront publiés au plus tard le jeudi 12 juillet 2018.

5. Participation au concours

5.1 Frais d'inscription

Les candidats doivent régler lors de leur inscription en ligne les frais d'inscription, d'un montant de 50 euros. Aucun autre paiement ne sera demandé.

5.2 Enregistrement des candidats

Les candidats devront se présenter à la Chapelle Corneille le mercredi 19 septembre 2018, pour l'enregistrement de leur présence et le tirage au sort de l'ordre de passage. En cas d'impossibilité de participer, une procuration pourra être remise au responsable du concours pour le tirage au sort.

5.3 Hébergement chez l'habitant

Afin de minimiser les coûts de participation pour les candidats, Le Poème Harmonique propose aux participants un hébergement gratuit chez l'habitant. Les candidats souhaitant bénéficier de cet hébergement gratuit devront l'indiquer dès l'inscription. Les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée.

5.4 Salles d'entraînement et répétitions

Des salles seront mises gratuitement à la disposition des candidats. Le temps d'attribution sera réparti en fonction des disponibilités pour le jour concerné.

Dans la journée du 19 septembre, les candidats pourront essayer l'acoustique de la Chapelle Corneille lors de plages horaires attribuées par l'organisation.

Les finalistes répéteront avec l'ensemble accompagnateur le 23 septembre au matin.

5.5 Tirage au sort de l'ordre de passage

L'ordre de passage des candidats sera tiré au sort le soir de la journée d'accueil et ne pourra être modifié que selon les besoins logistiques du Concours, sur décision du responsable.

6. Programme

6.1 Premier tour

Les candidats doivent jouer obligatoirement (a), (b) et (c). Ils peuvent choisir eux-mêmes l'ordre du programme. La durée totale d'exécution ne doit pas dépasser 20 minutes.

(a) Un *Pavan and Galliard* de Byrd, au choix

(b) Une pièce de Cabezón, choisie dans la liste suivante :

– *Ancor che col partire* (éd. Bärenreiter, *Selected Works for Keyboard*, vol. III)

– *Diferencias sobre el canto llano del Caballero* (éd. Bärenreiter, *Selected Works for Keyboard*, vol. IV)

OU

Une pièce de Cabanilles, choisie dans la liste suivante (partitions disponibles sur le site du Poème Harmonique, section « documents à télécharger ») :

– *Pasacalles I*

– *Gallardas I*

(c) Une Sarabande et un autre mouvement au choix, extraits d'une Partita, Suite anglaise ou Suite française de J. S. Bach

6.2 Deuxième tour

Les candidats doivent jouer obligatoirement (a), (b) et (c). Ils peuvent choisir eux-mêmes l'ordre du programme. La durée totale d'exécution ne doit pas dépasser 30 minutes.

(a) Une Toccata pour clavecin de Frescobaldi, au choix

(b) Deux sonates de Domenico Scarlatti, au choix

(c) Deux Pièces de clavecin de Rameau, l'une choisie dans la liste suivante :

– *La Villageoise*

– *Les Tendres Plaintes*

– *Musette en rondeau*

L'autre choisie dans la liste suivante :

– *La Joyeuse*

– 2^{ème} *Allemande* (1706)

– *Courante* (1706)

6.3 Finale

Ensemble accompagnateur : musiciens du Poème Harmonique

Les candidats doivent jouer obligatoirement (a), (b) et (c). Ils peuvent choisir eux-mêmes l'ordre du programme. La durée totale d'exécution ne doit pas dépasser 35 minutes.

(a) Un Prélude non mesuré de d'Anglebert OU de Louis Couperin, au choix

(b) Deux Pièces de clavecin de François Couperin, l'une choisie dans la liste suivante :

- *Le Garnier* (2^{ème} Ordre)
- *La Ténébreuse* (3^{ème} Ordre)
- *La Flore* (5^{ème} Ordre)

L'autre choisie dans la liste suivante :

- *La Séduisante* (9^{ème} Ordre)
- *Les Tours de passe-passe* (22^{ème} Ordre)
- *La Divine Babiche ou Les Amours badins* (24^{ème} Ordre)

(c) Un concerto pour clavecin de J. S. Bach choisi dans la liste suivante :

- *Concerto pour clavecin en mi majeur*, BWV 1053
- *Concerto pour clavecin en ré majeur*, BWV 1054
- *Concerto pour clavecin en la majeur*, BWV 1055

OU

W. A. Mozart, *Concerto en ré*, K. 107/1

7. Prix et récompenses

Premier Prix : 4 000 €

Deuxième Prix : 2 000 €

Prix du public : 1 000 €

Le vainqueur du Premier Prix se verra décerner conjointement le Prix Pimodan et sera invité, à ce titre, à se produire à l'Hôtel de Lauzun (Paris)

Trois engagements au moins pour des concerts rémunérés en France ou à l'étranger seront proposés aux finalistes du concours.

Lieux et manifestations ayant accueilli les lauréats du Concours Corneille suite à leur participation depuis 2016 :

Chapelle Corneille, Rouen (France)

Festival international Haendel, Karlsruhe (Allemagne)

Münchner Residenz, Munich (Allemagne)

Wiener Konzerthaus, Vienne (Autriche)

Grand Théâtre de Bordeaux (France)

Théâtre impérial de Compiègne (France)

Festival de musique baroque du Jura (France)

Hôtel de Lauzun, Paris (France)

Opéra royal de Versailles (France)

Festival Opera Rara, Cracovie (Pologne)

8. Informations complémentaires

8.1 Obtention de visa

Il revient à chaque candidat d'effectuer si nécessaire les démarches afin d'obtenir un visa. Les ambassades et consulats français des différents pays sont les meilleurs interlocuteurs pour obtenir des informations détaillées. Si une convocation au concours, un certificat d'inscription ou d'autres pièces sont nécessaires à l'obtention du visa, Le Poème Harmonique sera à même de les fournir.

8.2 Droits d'auteur

Toutes les épreuves du Concours seront libres de droits pour Le Poème Harmonique. Ce dernier se réserve le droit :

- de les téléviser, radiodiffuser ou diffuser par Internet
- de les enregistrer (son et image) et/ou faire enregistrer par des tiers (presse, médias et partenaires notamment) avec ou sans intention de les diffuser
- de réaliser des enregistrements sonores ou vidéo, ou de prendre des photos dans le but de produire, distribuer ou vendre des documents imprimés, CD ou DVD

8.3 Protection des données personnelles

En vertu de la loi française, Le Poème Harmonique s'engage à n'utiliser les données personnelles fournies par les candidats qu'afin d'assurer le déroulement du concours.

8.4 Informations légales

Le montant des prix est exempt de taxes, conformément à la législation fiscale française.

Tous les litiges concernant les conditions mentionnées dans ce règlement seront réglés conformément au texte français du règlement du concours et à la loi française.

9. Organisation – Le Poème Harmonique

Vincent Dumestre, directeur artistique

Marie Andrieux, déléguée générale

Luca Dupont-Spirio, responsable du Concours Corneille

Jonathan Foraison, administrateur

Marion Duchez, chargée de la communication et de la diffusion

Christophe Brand, Simon Guidicelli, chargés de production

Claire Sieffert, attachée de production

Marie Courtel-Emond, Sylvie Saint-Cyr, responsables de la pédagogie et des partenariats

Louise Girard, service civique développement des publics

Lucas Peres, recherches musicologiques

Théodora Mbaye, assistante au développement et aux partenariats pour le Concours Corneille

10. Contact

Le Poème Harmonique – Vincent Dumestre
128 rue Léon Salva
76300 Sotteville-lès-Rouen

Tél: +33 (0) 2 35 14 20 90
Fax: +33 (0) 2 35 15 41 07
Mail: concours@lepoemeharmonique.fr